



République Française  
Département de la Creuse  
Communauté de Communes CIATE Bourgneuf – Royère de Vassivière

**Communauté de communes de la CIATE – Bourgneuf - Royère**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 04 avril 2017  
Délibération n° 2017/45

L'an deux mille dix-sept, le 04 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes CIATE – Bourgneuf Royère de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle Christian Lannoy de la commune d'Ahun, sur la convocation en date du 29 mars 2017, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

Les titulaires : MM. PACAUD – JUILLET – SARTY – SIMON-CHAUTEMPS – ESCOUBEYROU – LALANDE – DESLOGES – AUBERT – GAUCHI – PARAYRE – DUGAY – CHAUSSADE – MARTINEZ – TRUNDE – BRIGNOLI – BUSSIERE – RABETEAU – MEUNIER – DEPATUREAUX – PEROT – GUILLAUMOT – SCAFONE – TOUZET – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – LEHERICY – GAUDY – AUCOUTURIER – CONCHON - et Mmes LAURENT – SPRINGER – JOUANNETAUD – PIPIER – CAPS – POUGET-CHAUVAT – SUCHAUD – HYLAIRES – DUMEYNIÉ – BATTUT – DEFEMME – PATAUD.

Les suppléants : MM. LEGRAND – PICOURET – TRUFFINET – DOUMY et Mmes DESSEAUVE – DURANTON – JOUANNY – THOMAS – OCTOBRE – CHENEVEZ – GRIZON.

**Etaient excusés :**

MM. CHASSESECOURTE – JOUHAUD – RIGAUD – SZCEPANSKI – CHAPUT – GIRON – FASSOT – VALLAYES – SIMONET – MAZIERE – FAURY – GAILLARD – MOULINIER et Mmes BERNARD – COLON – NOUAILLE.

Mme BERNARD a donné procuration à M. JUILLET, M. JOUHAUD a donné procuration à M. LALANDE, M. RIGAUD a donné procuration à Mme CAPS, M. CHAPUT a donné procuration à Mme JOUANNETAUD, M. GIRON a donné procuration à M. AUBERT, M. GAILLARD a donné procuration à M. GAUDY, Mme NOUAILLE a donné procuration à Mme SUCHAUD et M. MOULINIER a donné procuration à M. PACAUD, M. SZCEPANSKI a donné procuration à Mme PIPIER, Mme LAPORTE a donné procuration à M. TRUNDE.

Mme DESSEAUVE représente Mme COLON, Mme DURANTON représente M. SIMONET, M. LEGRAND représente M. ROYERE, Mme CHENEVEZ représente M. PAMIES, M. PICOURET représente M. COUSSEIROUX et M. DOUMY représente M. COUFFY.

Secrétaire de séance : M. Jean-Yves GRENOUILLET.

Vote à scrutin public

En exercice	Présents	Votants		
67	55	60		
Votes pour	Votes contre	Abstentions	Blanc	Nul

**Objet : ACQUISITION D'UN CHEMIN RURAL SUR LA COMMUNE D'AHUN POUR L'AMENAGEMENT D'UNE ZONE D'ACTIVITE**

Vu la délibération du Conseil municipal d'Ahun n°2016-034 en date du 30 juin 2016 par laquelle il a donné son accord au lancement d'une enquête publique sur le projet d'aliénation d'un chemin rural au profit de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n°2017-06 en date du 16 janvier 2017 par laquelle, considérant l'absence d'observations lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 16 au 30 novembre 2016 et l'avis favorable du commissaire enquêteur, le Conseil municipal d'Ahun accepte de vendre ce chemin rural à la Communauté de communes pour un euro symbolique avec frais d'achat à la charge de la Communauté de communes ;

Considérant les besoins d'aménagement de la zone d'activité d'Ahun portée par la communauté de communes ;

- Le Conseil communautaire autorise le Président à signer l'acte de vente du chemin rural séparant les parcelles B n°798 et n°799 pour l'euro symbolique et à engager les frais afférents à cette transaction.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

